

REGLEMENT GRIN MUSIC CONTEST

○ LES ORGANISATEURS :

Le concours musical « Grin Music Contest » est organisé par l'association KODON qui porte le GRIN, café-librairie média situé à Clermont-Ferrand. L'objectif du GRIN est d'offrir un regard neuf sur nos sociétés tout en créant un lien fort et intime avec leurs adhérents.

Ce projet est en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, High Lo, La Coopérative de Mai, la Voûte, Euterpe Musique, France 3, Médiatone, Radio Campus, EDN Production, Tremplin à Beaumont, et les Trans'Urbaines.

Le concours « Grin Music Contest » organisé par l'Association KODON qui porte le Grin s'adresse à tous les groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs dans le champ des musiques actuelles : rock/pop, chanson/ musiques du monde, électro et hip-hop.

SONT EXCLUS :

- Les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors (Universal Music, Sony Music et Warner Music) et de leurs labels*
- Les groupes ou artistes engagés par un producteur de spectacle d'envergure nationale, depuis plus de 2 ans.

○ MODE DE FONCTIONNEMENT :

La sélection des trois finalistes se base sur leur capacité à s'adapter à une prod imposée.

Trois instrumentales différentes sont mises à disposition des artistes.

Le style musical est totalement libre, à condition que la musique enregistrée soit réalisée sur l'une des trois prods mise à disposition par notre équipe de beatmakers. Si cette condition n'est pas respectée, le candidat ne sera pas retenu.

Aucune limite d'âge n'est imposée, cependant ce concours s'adresse à des personnes ayant la possibilité de pouvoir enregistrer leur musique d'une façon autonome.

Une fois les trois finalistes sélectionnés par le jury, ils se verront offrir :

- Un live (type Tiny desk/NPR music) ;
- Un pack micro+carte son pour le second ;
- L'enregistrement en studio d'un titre pour le premier.

○ UN JURY D'EXCEPTION :

Pour ce concours, l'équipe du GRIN a la volonté d'avoir un jury représentatif de l'ensemble des professions musicales, et ce à différentes échelles de territoire (Ville, Métropole, Région...)

En plus de ce jury, nous avons la chance d'accueillir **Ouafa Mameche** (Edition Faces Cachées, Redbull, Mouv, ABCDRDUSON...) en tant que marraine du Grin Music Contest.

○ SELECTION :

Les trois candidatures sélectionnés par le jury de professionnels seront annoncées directement aux lauréats par téléphone et seront par la suite relayé sur les réseaux sociaux le 23 juin 2021.

○ **DATES A RETENIR :**

Le concours du Grin Music Contest se décompose en plusieurs phases :

- 1/ Appel à candidature > du lundi 5 au samedi 5 juin 2021 inclus
- 2/ Sélections sur écoute par le jury > du lundi 7 au 21 juin 2021
- 3/ Annonce des trois finalistes > le 23 juin 2021
- 4/ Représentation scénique (live stream) des finalistes > le jeudi 8 juillet 2021

○ **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Formulaire d'inscription et envoi du titre à l'adresse électronique du Grin indiquée ci-dessous.

Les dossiers de candidature sont à déposer du 5 avril au 6 juin 2021 inclus à l'adresse électronique du Grin, à savoir : lemaildugrin@gmail.com

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- Le titre proposé
- Une biographie courte
- Une photo du groupe ou de l'artiste

○ **INFORMATIONS LEGALES :**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

○ **RESPECT DU REGLEMENT :**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Aucun recours n'est envisageable si les organisateurs ne sélectionnent pas un candidat.